

Quoi de neuf pour les contrats Série R?

Modifications des cotes de risque

Le 1^{er} août 2023, le fonds suivant fera l'objet d'une modification de cote de risque :

Nom du fonds	Cote de risque antérieure	Nouvelle cote de risque
Portefeuille Modéré Simplicité Manuvie	Faible	Faible à modérée

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats d'assurance comportant les fonds distincts de Manuvie et la garante des clauses de garantie contenues dans ces contrats. Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.